

Les écoles supérieures de création

Spectacle vivant (Musique et danse)

•
anesca



Articulation entre enseignement initial et supérieur

La France compte plus de 1 000 établissements publics d'enseignement artistique. **Les conservatoires (CRR, CRD, CRC/CRI)** pour la musique, de la danse et de l'art dramatique Plus de 25 000 enseignants et 280 000 élèves tous enseignements confondus.

L'objectif premier est de former des amateurs mais il forme aussi des étudiants qui intègrent l'enseignement supérieur de la création artistique.

Les établissements d'enseignement supérieur

18 établissements

repartis sur le territoire pour la musique et la danse
public ou associatifs
dont

2 établissements publics nationaux:

Conservatoire National Supérieur de Musique et de
Danse de Paris

Conservatoire National Supérieur de Musique et de
Danse de Paris

3 établissements pluridisciplinaires

Diplômes nationaux pour le spectacle vivant

DNSP: Diplôme National Supérieur Professionnel
Musicien, danseur, comédien, artiste de cirque

DE : Diplôme d'état de professeur
Musique, danse, théâtre

CA: Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur

MASTER :
seuls pour les CNSMD
ou en partenariat avec une université

Les rapprochements avec les universités

Une articulation en cours:

- Doubles diplômes : DNSP / Licence
- ComUE (regroupements universitaires et scientifiques)
- Grands établissements expérimentaux (nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion)
- Parcoursup

Un partenariat obligatoire pour la recherche

Les spécificités

Pédagogie de projet et enseignants artistes

Effectifs d'étudiants réduits
(3500 étudiants pour musique et danse)

Liens avec le monde professionnel

Fort taux d'insertion professionnelle des étudiants
(93 %)